



Le Directeur Général  
N.I.F. A 0707219 F

*Acc*  
*Copier aux*  
*directions*  
*07/17*  
*108*

Direction Générale des Impôts Direction des Etudes, Statistiques et Communication Réception Générale	
Date	07 AOUT 2017
Heure	08:26
N° d'Enreg	4037
Réçu par	MBONGA

**DIFFUSION :**

- DGA(TOUS)
- Directeurs Centraux (TOUS)
- DGE
- Directeurs Urbain et Provinciaux (TOUS)
- Affichage

**NOTE DE SERVICE N° 01/ 0140 /DGI/DG/CR/PS/2017**

Concerne : Réaménagement du modèle de formulaire de demande de remboursement des crédits de taxe sur la valeur ajoutée

Les Services voudront bien trouver, en annexe, pour information, dispositions et large diffusion, le modèle de formulaire de demande de remboursement des crédits de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) réaménagé conformément aux articles 64 et 67 de l'Ordonnance-loi n° 10/001 du 20 août 2010 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée, telle que modifiée et complétée à ce jour, et 144 du Décret n° 011/42 du 22 novembre 2011 portant ses mesures d'exécution.

Ce réaménagement prend en compte les entreprises qui réalisent des investissements lourds, les entreprises minières et pétrolières en phase de recherche ou de développement et construction du projet minier ou pétrolier et les entreprises publiques dans lesquelles l'Etat détient la totalité du capital social, comme nouvelles entreprises éligibles au mécanisme de remboursement des crédits de TVA.

Le formulaire de demande de remboursement des crédits de TVA peut être obtenu directement auprès des Services de l'Administration des Impôts ou être téléchargé à partir du Site Web de la DGI à l'adresse : « [www.dgi.gouv.cd](http://www.dgi.gouv.cd) ».

Ce formulaire remplace celui mis en service par la Note de Service n° 01/0187/DGI/DG/CR/GM/2011 du 15 décembre 2011.

Les Directeurs Centraux et le Directeur des Grandes Entreprises ainsi que les Directeurs Urbain et Provinciaux des Impôts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer une large diffusion de la présente.

Fait à Kinshasa, le

04 AOUT 2017

*SELE YALAGHULI*

